

3 avril 1969

Author : Summorum Pontificum

Categories : [Communiqué](#), [Divers summorum](#), [Documents](#), [Enquête et analyse](#), [Summorum Pontificum](#), [Un peu d'histoire](#)

Date : 3 avril 2019



Le jeudi 3 avril 1969, Jeudi Saint, le Pape Paul VI signait la constitution apostolique Missale Romanum promulguant le nouveau missel romain destiné à entrer en vigueur le 1er dimanche de l'Avent soit le 30 novembre 1969.

CONSTITUTION APOSTOLIQUE MISSALE ROMANUM PROMULGUANT LE MISSEL ROMAIN RESTAURÉ PAR DÉCRET DU II^e CONCILE ŒCUMÉNIQUE DU VATICAN

Paul Évêque,

serviteur des serviteurs de Dieu,

en perpétuelle mémoire de cet acte.

1. Le Missel romain, promulgué en 1570 par Notre prédécesseur saint Pie V en application d'un décret du concile de Trente, a été reçu par tous comme l'un des fruits nombreux et admirables que ce saint concile a répandus dans toute l'Église du Christ. Durant quatre siècles, non seulement il a fourni aux prêtres du rite latin la norme de la célébration de l'Eucharistie, mais encore les missionnaires l'ont répandu dans presque tout l'univers. De nombreux saints ont nourri leur vie spirituelle de ses lectures bibliques et de ses prières, dont l'ordonnance remontait pour l'essentiel à saint Grégoire le Grand.

Il faut relire quelques textes fondamentaux qui peuvent être retrouvés ici : [Salve Regina](#) pour comprendre une partie de la déroute liturgique que nous connaissons encore aujourd'hui.